



NOTE D'INFORMATION CATASTROPHE NATURELLE POUR L'ANNÉE 2026

Cher(es) administré(es)

Notre Département a connu un épisode intense de sécheresse et de canicule qui a pu avoir des conséquences néfastes sur le bâti (fissures par exemple). Certains habitants nous ont signalé des désagréments subis sur leurs habitations et appareils suite à la sécheresse de cet été.

Nous tenons à vous informer de la possibilité qu'à la Mairie, de demander à l'État **la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle** au titre des dommages causés par des mouvements de terrain liés à la sécheresse.

En conséquence, si vous avez subis des dégâts **suite à la sécheresse et à la réhydratation des sols**, vous voudrez bien nous fournir, **pour le 8 Janvier 2027 au plus tard**, un courrier de demande contenant vos coordonnées, accompagné d'un état descriptif des dégâts ainsi que des photos.

Nous tenons toutefois à vous signaler que vous aurez au préalable déclaré votre sinistre à votre Compagnie d'Assurance.

Une fois le recensement terminé, les dossiers seront envoyés à la Préfecture de Côte d'Or qui le transmettra au Ministère de l'Intérieur en vue de son examen par une commission interministérielle. Nous ne manquerons pas de tenir informé les demandeurs de la réponse de cette Commission.

FLAMMERANS, le 6 Octobre 2026

Le Maire, Eric LOICHOT